

# La liste de questions de l'ONU expliquée

Ce 30 avril 2019, le Comité des experts de l'ONU soumettait à la Belgique sa [liste de questions](#) sur l'application de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en Belgique.

La Belgique dispose d'un an pour répondre aux questions du Comité. Unia et la société civile auront encore l'occasion de réagir aux réponses de l'État belge et des entités fédérées par le biais d'un rapport parallèle et alternatif.

Dans sa liste de questions, le Comité rencontre la plupart des préoccupations mises en avant par Unia dans [sa contribution](#).

En bref, voici quelques exemples :

**De façon générale**, le Comité demande comment les autorités belges ont mis les normes belges en conformité avec la Convention ONU et comment elles assurent la participation des personnes handicapées, notamment au sein des organes consultatifs.

**Concernant les droits spécifiques**, le Comité demande entre autres à la Belgique :

## 1. Accessibilité (art.9)

Quelles mesures ont été prises pour assurer l'accessibilité des services et installations ouverts au public, particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux et des transports publics ?

Quelles mesures ont été prises pour assortir la mise en accessibilité d'un plan d'actions, de sanctions et de formations continues des professionnels concernés ?

## 2. Reconnaissance de la personnalité juridique (art.12)

Quelles mesures ont été prises pour que les législations belges, y compris la nouvelle loi sur la capacité juridique, réalisent le droit de la personne handicapée à la personnalité juridique, c'est-à-dire lui donnent la possibilité d'exercer ses droits et obligations ?

Quelles mesures ont été prises pour fournir aux personnes handicapées le soutien nécessaire à la prise de décision, y compris les mesures qui concernent les moyens humains et financiers accordés aux juges de paix dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la capacité juridique ?

## 3. Accès à la justice (art.13)

Quelles mesures ont été prises pour assurer la formation des acteurs de la justice aux droits des personnes en situation de handicap et à la Convention ONU ?

Quelles mesures ont été prises pour fournir aux personnes handicapées les aménagements procéduraux nécessaires dans les procédures judiciaires (informations en facile à comprendre, disponibilité d'interprètes en langue des signes, accessibilité des lieux...) ?

## **4. Liberté et sécurité de la personne (art.14)**

Quelles mesures ont été prises pour réviser les législations qui prévoient une privation de liberté sur la base du handicap de la personne (y compris la loi relative à l'internement et la loi relative à la protection de la personne des malades mentaux) ?

Quelles mesures ont été prises pour assurer le consentement libre et éclairé de la personne dans l'offre de soins ?

## **5. Droit de ne pas être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (art.15)**

Quelles mesures ont été prises pour abolir l'usage de la contrainte (physique ou chimique), ou toutes mesures d'isolement ou de placement forcé en institutions (notamment psychiatriques) ?

## **6. Vie autonome et inclusion dans la société (art.19)**

Quelles mesures ont été prises pour mettre en place une stratégie efficace de désinstitutionalisation assortie d'un plan d'action ?

Quelles mesures ont été prises pour assurer le droit à la vie autonome et éliminer les listes d'attente dans l'accès aux services et budgets nécessaires ?

Quelles mesures ont été prises pour assurer le libre choix de la résidence ?

Quels sont les chiffres disponibles sur le nombre de personnes sorties d'institution et leur situation actuelle ?

## **7. Education (art.24)**

Quelles mesures ont été prises pour assurer le droit à l'éducation inclusive ?

Quelles mesures ont été prises pour transformer le système d'éducation parallèle, y compris spécialisé, en un système d'éducation inclusif et de qualité offrant tout le soutien dont l'élève en situation de handicap a besoin ?

Quelles ressources financières, matérielles et humaines ont été affectées dans la mise en œuvre de ce droit ?

Quelles mesures ont été prises pour favoriser l'embauche et la formation d'enseignants en situation de handicap ?

## **8. Emploi (art.27)**

Quelles mesures ont été prises pour favoriser la mise à l'emploi des personnes handicapées dans le secteur public et le secteur privé ordinaires ?

Quelles mesures ont été prises pour assurer la transition du chômage ou du travail protégé vers le travail en milieu ordinaire ?

## 9. Niveau de vie adéquat et protection sociale (art.28)

Quelles mesures ont été prises pour réduire l'arriéré dans le traitement des demandes en matière d'allocations introduites auprès du SPF Sécurité sociale, D.G. personnes handicapées ?

## 10. Participation politique (art.29)

Quelles mesures ont été prises pour garantir le droit à la participation citoyenne de toutes les personnes en situation de handicap, y compris les personnes avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ?

Quelles mesures ont été prises pour assurer l'accessibilité du processus de vote (environnement et matériel) et pour assurer une assistance de l'électeur en situation de handicap dans le respect du secret du vote ?

Enfin, **concernant les obligations spécifiques**, relevons entre autres que le Comité demande à la Belgique de rendre des comptes sur les mesures prises afin de systématiser la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les droits des personnes handicapées.